

FICHE SCHENGEN VISA ANNUEL M.A.I

CARACTERISTIQUES PRODUIT	GARANTIES
<p><u>Bénéficiaires:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - l'assuré - le véhicule assuré immatriculé au Maroc et appartenant ou nominativement attribué à l'assuré inscrit dans les conditions particulières. 	
<p><u>Circonstances:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - pour l'assuré : en cas de maladie, d'accident ou de décès - pour le véhicule : en cas de panne, accident ou de vol - les prestations garanties s'appliquent sans franchise kilométrique. 	<p>24H/24H</p> <p>7 jours sur 7</p> <p>Couvre pour 1 année</p>
<p><u>Territorialité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - pour l'assuré : dans tous les pays de l'espace Schengen et DOM TOM - le Véhicule : assuré dans tous les pays de l'espace Schengen et DOM TOM 	
<p><u>Durée et prise d'effet:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - le contrat prend effet le lendemain à midi de la date de paiement de la prime. - les prestations à l'étranger sont acquises pour des séjours de moins de 90 jours 	
<p><u>Assistance médicale :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - transport et rapatriement sanitaire à l'étranger - Garantie des frais médicaux à l'étranger (avec franchise 300 dh) - frais dentaires à l'étranger - frais de prolongation de séjour de l'assuré après hospitalisation à l'étranger - frais de voyage à l'étranger d'un membre de la famille ou d'une personne désignée - frais de séjour à l'étranger d'un membre de la famille ou d'une personne désignée - retour de l'assuré à son domicile au Maroc après hospitalisation à l'étranger 	<p>30 000 euro à hauteur de 1 000 dh hôtel 900 dh/nuit / 5 nuits Titre de transport aller/retour si hospitalisation de + de 7 jours frais d'hôtel:900 dh/nuit/7nuits frais de transport</p>
<p><u>Assistance en cas de décès:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - rapatriement et/ou transport du corps du lieu du décès vers le domicile ou le lieu d'inhumation au Maroc en cas de décès de l'assuré à l'étranger + prise en charge des formalités administratives - assistance à la suite du décès au Maroc d'un proche parent de l'assuré en voyage - accompagnement de la dépouille de l'assuré 	<p>Titre de transport Aller simple. Titre de transport Aller/Retour pour un membre de la famille.</p>
<p><u>Assistance technique propre au véhicule à l'étranger :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - remorquage du véhicule à l'étranger - rapatriement du véhicule immobilisé à l'étranger vers le concessionnaire le plus proche soit vers le garage désigné par l'assuré à proximité de son domicile au Maroc - récupération du véhicule à l'étranger - envoi des pièces détachées à l'étranger - frais d'abandon légal du véhicule à l'étranger - frais de gardiennage du véhicule à l'étranger 	<p>Plafond de 1 400 dh. Si la durée de réparation dépasse 5 jours.</p> <p>Titre de transport ou envoi de chauffeur. Frais d'envoi + avance sur coût des pièces détachées. Frais d'expertise + frais de transport ou export de l'épave. Plafond 1 000 dh.</p>

Assistance aux personnes liée à l'usage du véhicule à l'étranger :

- mise à disposition d'un chauffeur à l'étranger en cas de maladie, blessure ou décès du conducteur garanti.
- immobilisation du véhicule à l'étranger pour une durée comprise entre 2 et 5 jours
- immobilisation du véhicule à l'étranger en attente d'un contact technique
- immobilisation du véhicule à l'étranger pour une durée supérieure à 5 jours

- vol du véhicule garanti

- assistance en cas de panne du véhicule de plus de 10 ans d'âge à l'étranger

Frais d'hôtel 900 dh/nuit/4 nuits

Frais d'hôtel 900 dh / 1 nuit

- * Retour de l'assuré au Maroc
- * Continuation du voyage de l'assuré
- * frais d'hôtel 900 dh/nuit/5 nuits

- * Retour de l'assuré au Maroc
- * Retour du véhicule retrouvé au plus tard 6 mois après le vol : Titre de transport Aller simple pour récupérer le véhicule ou mise à disposition d'un chauffeur.

Acheminement des passagers vers la localité la plus proche